

Sigoyer Hautes-Alpes



Bulletin Municipal n° 45- janvier 2018

Sommaire

Le mot du Maire	1
Au fil des réunions	2
Une année sur le réseau d'eau communal	9
Communiquer	10
Le coin des associations	16
Vie économique	22
Le coin de l'école	24
Vous avez la parole	27
État civil (second semestre)	28
Page Pratique	29

LE MOT DU MAIRE...

Changements.

Après de longues années au service de la commune Betty Michalinoff et Michel Meunier ont choisi de prendre une retraite largement méritée.

Betty a assuré le secrétariat de mairie pendant près de trente ans. Bien sûr elle a rendu de multiples services à ses concitoyens mais a aussi aidé trois maires successifs à démêler l'écheveau administratif auquel les communes sont de plus en plus confrontées.

Michel Meunier, pendant dix-sept ans, a œuvré discrètement mais très efficacement sur de nombreux dossiers dont, au moins, l'eau potable, l'assainissement collectif, l'urbanisme et la dénomination de nos voies et chemins.

Comme chacun de nos concitoyens et en tant que Maire qui se voit amputer simultanément de son bras droit et de son bras gauche, je remercie Betty et Michel pour le gros travail accompli au service de notre collectivité.

Malgré leur absence la vie communale continue.

Isabelle Trautmann assure désormais le secrétariat de mairie. Son expérience est un gage de

continuité et nous aurons besoin de toute son efficacité.

Pour faire avancer au mieux nos nombreux dossiers, le Conseil Municipal a commencé à se réorganiser en procédant à une nouvelle répartition des tâches et en élisant Denis Dugelay premier adjoint et Matthieu Allain-Launay quatrième adjoint. Je me réjouis de leur élection.

Les conseillers municipaux auront beaucoup de travail en 2018 avec la volonté d'améliorer encore notre réseau d'eau potable, de rénover ou de construire de nouveaux bâtiments publics, de la "Maison Lagarde" à la maison du col des Guérins en passant par la création d'un local d'accueil pour un nouveau commerce de proximité.

Les travaux déjà réalisés sur le réseau d'eau nous ont permis de traverser sans difficulté majeure une trop longue période de sécheresse. Les nouveaux bâtiments permettront de développer de nouveaux services au bénéfice de chacun d'entre nous.

En espérant vous rencontrer lors de notre invitation du 20 janvier, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale -élu(e)s et salarié(e)s- une excellente année 2018.

Maurice Ricard

Le Maire et le Conseil Municipal

*ont le plaisir de vous inviter à partager un moment de convivialité
autour du gâteau des rois,
le samedi 20 janvier, à 15 heures, salle des deux Céüze.*

AU FIL DES RÉUNIONS...

Séance du 20 juin 2017

Inspection trentenaire du téléski des Guérins.

L'entreprise MTC domiciliée à Moirans propose une prestation d'étude et de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient cette proposition.

Création d'un emploi de rédacteur principal.

Le Maire propose une délibération afin de finaliser le recrutement de Mme TRAUTMANN à partir du 1^{er} septembre 2017. Isabelle TRAUTMANN remplacera progressivement, au poste de secrétaire de mairie, Mme MICHALINOFF qui prendra sa retraite à la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Tarification des concessions au cimetière.

Le renouvellement pourra se faire tous les 25 ans et plus seulement tous les 50 ans.
Le tarif pour 50 ans est inchangé, le tarif pour 25 ans correspond à la moitié du tarif à 50 ans.

Emplacements	25 ans	50 ans
1 emplacement 2,5 X 1,5 m ou une urne	500 € TTC	1000 € TTC
2 emplacements 2,5 X 2,5 m ou deux urnes	1000 € TTC	2000 € TTC

La délibération est votée à l'unanimité.

Rythmes scolaires.

Avant de communiquer officiellement sur le sujet, la mairie attend la publication du décret autorisant le retour à la semaine de 4 jours d'enseignement.

Une consultation a été réalisée auprès des parents d'élèves de Sigoyer. Plus de 75 % des familles sont favorables au retour à la semaine à 4 jours et moins de 25 % préfèrent conserver le fonctionnement sur 5 jours.

Les avis du conseil d'école et du Conseil Municipal convergent vers la semaine à 4 jours.

Le fonctionnement de la semaine sur 4 jours s'accompagnera d'un aménagement des services périscolaires.

- Cette réorganisation aura des conséquences sur l'emploi du temps des agents des écoles. Ces emplois du temps sont en cours d'élaboration avec les personnels intéressés.
- A la demande de parents délégués une garderie sera ouverte le mercredi matin de 8h30 à 12h30. Ce service du mercredi matin sera en mode expérimental jusqu'à Noël. A cette date, le bilan de l'expérience sera établi et la décision de pérenniser ou non ce service sera tranchée (principalement en fonction de la fréquentation).

Le tarif de la garderie du mercredi matin est proposé à 48 € par enfant pour le trimestre.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Horaires de fonctionnement de l'école primaire sur la semaine de 4 jours :

	<i>Début</i>	<i>Fin</i>
Enseignements du matin	8h30	12h00
Pause méridienne*	12h00	13h45
Enseignements de l'après-midi	13h45	16h15

*La pause méridienne doit être au moins égale à 1h30.

Le Maire propose une délibération afin de valider le retour de la semaine à 4 jours (sous réserve de la parution du décret ministériel allant dans ce sens) et les horaires scolaires décrits ci-dessus. La délibération est votée à l'unanimité.

La délibération fixant les conditions d'ouverture de la garderie du mercredi matin est votée à l'unanimité.

Décision Modificative : cautionnement des logements.

Le Maire propose une délibération afin de permettre, budgétairement, la restitution des cautions aux familles qui quittent deux logements communaux et l'encaissement des cautions des futurs locataires.

Cette opération concerne le logement de type 3, au-dessus de la mairie, et le logement de type 4, la maison de Lucie, aux Coqs, route des Guérins.

La délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses.

➤ **Acquisition de la parcelle C 1051, emplacement du futur commerce de proximité :**

Un document d'arpentage sera prochainement établi et l'acquisition par la commune doit être réalisée avant la fin du mois d'août.

L'emplacement de la RD 219 doit être régularisé avec le Département.

➤ **Parcelles C941, 942 et ZI 11 aménagement du haut Village :**

Dans le cadre de la convention passée avec la commune, l'EPF est propriétaire de ces terrains depuis le 19 Juin 2017.

➤ **Buvette au col des Guérins :**

La buvette associative à la Maison de la Station ouvrira du 15 juin à fin août 2017.

Le Conseil Municipal confirme son accord sur le principe de cette buvette associative.

➤ **Horaires du bureau de poste :**

Malgré les demandes de la mairie les responsables de La Poste ont confirmé qu'il n'était pas envisageable de mobiliser un agent au bureau le samedi matin. Ils ont par ailleurs indiqué que le choix du facteur-guichetier sera fait dans le cadre d'une procédure de recrutement interne.

Les horaires d'ouverture de la poste devraient être les suivants : de 9h50 à 12h15 du lundi au vendredi, à partir d'une date qui reste à préciser.

➤ **Procédure des dégâts causés par le gel :**

Un signalement a été effectué auprès de DDT. La commune et chaque agriculteur, individuellement, doivent déclarer les dégâts causés par le gel auprès de la DDT.

AU FIL DES RÉUNIONS...

➤ **Enfouissement des lignes aériennes au col des Guérins :**

Le tracé de la zone des travaux a été défini au cours d'une réunion sur le site.

Les propriétaires seront invités à signer les autorisations de passage.

➤ **Raccordement de la commune par la fibre optique :**

Le tracé du réseau de la fibre optique a été défini.

Le réseau partira du village de Neffes pour rejoindre le village de Sigoyer par l'ancienne route de Sigoyer à Gap, le chemin des Nonettes, les Moines.

Ces travaux devraient commencer en septembre. La totalité de la commune bénéficiera de cette avancée technologique. Le quartier des Parots, connecté au réseau de Tallard, n'est pas concerné par cette opération.

➤ **Diagnostic de présence d'amiante dans les bâtiments de l'école de Sigoyer :**

Suite au diagnostic réalisé par une entreprise agréée, il a été confirmé qu'il n'y avait pas de traces d'amiante dans l'école de Sigoyer.

Séance du 8 septembre 2017

Vente d'une parcelle au Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes (SyME05) lieudit Les Guérins.

Une parcelle de 42 m², à détacher de la parcelle A 499 sera vendue au SyME05 au prix de 25 euros pour l'implantation d'un transformateur dans le cadre de l'enfouissement des lignes électriques et télécom.

Quelques modifications ont été demandées au SyME05 par rapport à la proposition initiale dont la suppression d'un des deux candélabres prévus, à la demande des riverains immédiats.

La délibération est votée à l'unanimité.

Approbation de la modification des statuts du SyME05.

Lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte d'Électricité des Hautes Alpes du 26 juin 2017, les élus ont décidé de compléter les compétences optionnelles du Syndicat portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid entraînant ainsi la réadaptation de ses statuts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts du SyME05.

Modification de la taxe d'aménagement.

Le coût de l'extension du réseau électrique, dans certaines zones urbanisables, est à la charge de la commune lorsque cette extension peut bénéficier à plusieurs propriétaires. L'extension reste alors dans le domaine public.

Le SyME05 suggère de majorer le taux de la taxe d'aménagement pour équilibrer les charges que la commune devra supporter.

Après débat sur l'étendue des zones concernées, il est proposé de porter le taux de la taxe d'aménagement à 2,5 % sur l'ensemble de la commune au lieu de 2 % actuellement.

Cette disposition sera applicable à partir du 1er janvier 2018.

La délibération est votée par 10 voix pour, 2 abstentions et 0 contre.

Suite de l'inspection trentenaire du téléski des Guérins.

Après une visite sur site le bureau d'études MTC a adressé un rapport incluant, en particulier, une estimation des coûts de l'opération soit un total de 22 509 € HT auquel il faut ajouter les 5 000 € HT de prestation de maîtrise d'œuvre MTC.

Compte tenu de la saison, il est suggéré d'attendre le printemps 2018 pour effectuer les travaux. Ce délai permettra de solliciter des subventions auprès de la Région et du Conseil Départemental.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Installation d'un Centre Éducatif Renforcé sur la commune.

Le Maire rappelle que la commune est sollicitée par le Groupe SOS Jeunesse pour l'installation d'un Centre Éducatif Renforcé (CER) et que ses représentants ont été reçus par une commission municipale le 26 juillet.

Ce centre accueillerait, sur décision du juge pour enfants, 6 à 8 adolescents de 13 à 17 ans en difficultés, encadrés par une douzaine de personnes.

Le Groupe SOS pourrait bénéficier d'une opportunité foncière et acquérir une maison et le terrain attenant dans un endroit relativement isolé, à mi-chemin entre le Village et le hameau des Parots.

Ses représentants font valoir la possibilité de travailler en synergie avec le foyer de vie des Guérins qui appartient au même groupe et la création de nouveaux emplois sur la commune.

L'installation du CER à Sigoyer se substituerait, à partir du 1^{er} janvier 2018, à celle de Tallard qui prendra fin le 31 décembre 2017.

Les responsables locaux du groupe SOS souhaitent l'accord du Conseil Municipal.

Le Maire reprend les arguments des directeurs du groupe SOS qui soulignent la création d'emplois et la solidarité souhaitée envers des jeunes en difficultés. Il relate ses conversations avec des gendarmes de La Saulce et le Maire de Tallard.

Au cours du débat il est rappelé que le CER est une alternative à la prison et que la présence de jeunes délinquants sur le territoire communal risque de développer un sentiment d'insécurité.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal refuse l'installation d'un CER sur la commune (4 voix pour l'installation et 9 contre).

Point sur les chantiers en cours.

- Commerce de proximité, boulangerie :

Les dossiers de demandes de permis de construire concernant l'installation de la boulangerie et l'amé-

nagement des terrains des Guérins ont été déposés pour répondre aux demandes des financeurs.

Pour la boulangerie le terrain est acquis.

Dans l'attente d'une solution définitive, à partir du 9 octobre 2017, du pain, fabriqué à Savournon, sera livré dans l'après-midi et vendu, dans une salle communale de l'ancien presbytère, trois fois par semaine les lundis, mercredis et vendredis de 16h00 à 19h00.

- Installation de la fibre :

Les travaux, prévus sur deux mois, ont commencé le 6 septembre 2017. Ils seront coordonnés avec ceux de revêtement de la route du Bas-Villard qui doivent intervenir à partir du 25 septembre 2017.

Les problèmes de téléphonie actuels sont probablement liés à des défauts sur les liaisons cuivre et devraient être réparés par Orange.

Changements à venir au sein du Conseil Municipal.

Il est fait lecture de la lettre de démission de Michel MEUNIER de sa charge d'adjoint au Maire et de conseiller municipal.

Pour être effective cette démission doit encore être acceptée par le Préfet.

Questions diverses

- La buvette associative est fermée pour la saison mais ses animateurs proposent de l'ouvrir un vendredi par mois ; le conseil est favorable à cette éventualité.
- Rentrée scolaire : l'effectif est de 47 enfants (21 en maternelle, 10 en CP/CE1, 16 en CE2/CM1/CM2).
- Location des logements communaux :

La maison de Lucie est attribuée à la famille Ecosse.

L'appartement T3 (105 m²) au-dessus de la mairie sera libéré fin septembre. S'il n'y a pas de candidature d'une nouvelle famille avec enfants le logement sera attribué à un jeune couple.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Séance du 26 octobre 2017

Le Maire donne lecture du discours de Michel MEUNIER, démissionnaire et absent. Il regrette ce départ mais le comprend après 17 ans de services assidus à la collectivité.

Remplacement du premier adjoint, démissionnaire.

La démission de Michel MEUNIER a été acceptée par le Préfet le 06 octobre. Il convient donc d'élire un nouveau 1^{er} adjoint.

Par ailleurs, le Maire explique que pour procéder à l'élection d'un nouveau maire, le conseil municipal doit être au complet. A ce jour, le conseil ne l'étant pas, cela impliquerait l'organisation de nouvelles élections pour élire les deux conseillers manquants.

Messieurs Denis DUGELAY et Bernard SIEGEL se portent candidats au poste de 1^{er} adjoint.

Le nombre de conseillers municipaux étant de 13 la majorité absolue est de 7.

Le vote, à bulletins secrets, donne les résultats suivants :

- M. DUGELAY Denis : 12 voix,
- M. SIEGEL Bernard : 1 voix.

M. DUGELAY Denis est élu 1^{er} adjoint avec la majorité absolue et prend ses fonctions immédiatement.

Création d'un poste de 4^{ème} adjoint.

Au vu des nombreux projets et dossiers à traiter, le Maire propose d'élire un 4^{ème} adjoint, ce qui permettrait de partager plus facilement les tâches administratives et techniques.

Il rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre d'adjoints dans la limite du plafond légal (30 % de l'effectif légal du conseil) ; l'effectif légal du conseil étant de 15 il peut y avoir 4 adjoints au maximum.

Concernant la création du poste de 4^{ème} adjoint, le Conseil Municipal se prononce favorablement par 11 voix pour et 2 abstentions.

Messieurs Matthieu ALLAIN-LAUNAY et Bernard SIEGEL se portent candidats au poste de 4^{ème} adjoint.

Le vote, à bulletins secrets, donne les résultats suivants :

- M. ALLAIN-LAUNAY Matthieu : 8 voix,
- M. SIEGEL Bernard : 3 voix,
- Bulletins blancs : 2.

M. ALLAIN-LAUNAY Matthieu est élu 4^{ème} adjoint avec la majorité absolue et prend ses fonctions immédiatement.

Indemnité des élus.

Après l'élection du 1^{er} et du 4^{ème} adjoint il convient de fixer leurs indemnités de fonction. Le Maire propose que son indemnité soit révisée afin de ne pas majorer le compte de dépenses "indemnités des élus". Quant à l'indemnité des adjoints, il propose qu'elle reste identique et ce, pour les 4 adjoints.

Il précise les taux et le montant des indemnités mensuelles :

- Nouvelle indemnité de fonction du Maire : 22,75 % de l'indice brut mensuel 1022, soit une indemnité brute mensuelle de 880,57 € ;
- Indemnité de chacun des 4 adjoints : 8,25 % de l'indice brut mensuel 1022, soit une indemnité brute mensuelle : 319,33 €.

La délibération est votée à l'unanimité.

Le Maire rappelle les délégations qui ont été données aux 3 premiers adjoints et en donne lecture ; celles-ci sont sans changement. Il donne également lecture des délégations données au 4^{ème} adjoint.

Il précise que le 1^{er} adjoint a toutes les délégations en cas d'absence du Maire.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Inpection trentenaire du téléski des Guérins, demande de subventions.

Le Maire propose que des subventions soient sollicitées afin de financer les travaux selon la répartition suivante :

- à la Région dans le cadre du FRAT (commune de moins de 1 250 habitants) : 12 000 €,
- au Conseil Départemental : 10 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Assurances statutaires, adhésion au contrat groupe du Centre de gestion.

Le Maire rappelle que la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de négocier un contrat d'assurance statutaire (en contrat groupé) garantissant les frais

laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il donne lecture des propositions faites dans le contrat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Assurances multirisques, choix d'un prestataire.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition de la part de la société AXA au sujet des assurances multirisques de la collectivité et des véhicules de la commune.

Il présente une comparaison des prestations et des cotisations proposées et sollicite l'accord du Conseil Municipal pour souscrire de nouveaux contrats avec la société AXA et pour résilier les contrats en cours avec la société GROUPAMA. Il donne lecture du comparatif :

ORGANISME	GROUPAMA	AXA
Assurances multirisques	7 683,02 €	3 499.05 €
Flotte automobile	2 750,08 €	1 771,00 €
TOTAL	10 433,10 €	5 270,05 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Question diverses

➤ Commerce de proximité :

Le Maire indique que des accords verbaux ont été donnés par les financeurs suite à la demande de subventions de 100 000 € de l'Etat et 90 000 € de la Région, mais que ces subventions n'ont pas été notifiées.

➤ Aménagement du Col des Guérins :

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Europe pour un montant de 220 000 €.

AU FIL DES RÉUNIONS...

➤ Eau.

Une réunion est organisée par l'Association des Maires de France (AMF) à Tallard concernant le transfert (ou non) de la compétence "eau" à la Communauté d'Agglomération. Cette réunion aura lieu en présence de Mme BOYER, Députée de la circonscription et est soutenue par Mme MORHET-RICHAUD, Sénatrice.

Le Maire précise que, comme beaucoup de ses collègues, il souhaite que la commune puisse continuer de gérer l'eau en régie.

Réseau d'eau intercommunal : à Sigoyer ce réseau dessert le hameau des Parots. La reconduction de la délégation avec Veolia doit prochainement être prononcée. Le Maire n'y est pas favorable sachant qu'avec le délégataire actuel, la moitié de l'eau est perdue à cause de fuites dont le délégataire a, contractuellement, la responsabilité.

➤ Assainissement.

Les compétences "stations d'épuration" et SPANC relèvent de la communauté d'agglomération mais c'est la commune qui "gère" les canalisations d'eaux usées.

Il paraît souhaitable que les canalisations soient également gérées par la communauté d'agglomération.

Une enquête est en cours, à ce sujet, dans toutes les communes de l'agglomération afin que le conseil communautaire puisse prendre une décision "éclairée".

➤ NATURA 2000.

Un panneau d'information "NATURA 2000" peut être posé à l'entrée du site, aux Guérins.

Le devis proposé au dernier Comité de Pilotage est le suivant :

Impression + matériel de pose :	1 000 € HT
Pose	810 € HT
Option toit cintré	311 € HT

Le coût HT de l'impression et de la pose sera pris en charge par NATURA 2000. Si nous réalisons la pose et ne prenons pas l'option, la commune aura uniquement à financer la TVA soit 200 €.



UNE ANNÉE SUR LE RÉSEAU D'EAU COMMUNAL...

Malgré la trop longue période de sécheresse que nous avons connue la distribution d'eau potable a pu s'effectuer normalement. Il était temps que la pluie et la neige qui alimentent nos sources viennent écarter, cette année encore, le risque de pénurie.

Les conditions climatiques ont mis les employés communaux à rude épreuve et leurs efforts pour gérer le réseau au millimètre nous ont permis d'éviter de manquer d'eau dans tous nos secteurs. Elles nous montrent aussi que les travaux réalisés, année après année, depuis plus de 15 ans pour améliorer le réseau portent leurs fruits. Il n'y a plus de fuites permanentes et les ruptures d'alimentation que nous avons connues sont dues à des vannes défectueuses, qui ont pu être localisées et changées rapidement, ou à des manipulations malheureuses de personnel extérieur.

Cette année, après la réfection complète de trois réservoirs, les travaux sur le réseau ont principalement porté sur le changement de toutes les canalisations à l'aval du réservoir du col du Villard.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, il reste encore des progrès à faire mais nous évitons les alertes qui nous sont adressées par l'Agence Régionale de Santé en chlorant l'eau préventivement à certaines périodes pluvieuses que nous savons délicates. L'eau est quelquefois trop calcaire mais ceci est difficilement modifiable.

Nos efforts ne se relâcheront pas même si, pour l'instant, la loi prévoit que la gestion des réseaux d'eau potable fera partie, d'ici deux ans, des compétences de l'agglomération. Comme la plupart des communes rurales nous souhaitons vivement conserver ce service de proximité et agissons dans ce sens. La loi peut encore évoluer.

Cette situation d'incertitude ne justifierait pas notre inaction pour améliorer la qualité du service rendu. Nous sommes donc engagés dans des actions pour améliorer la qualité de l'eau distribuée : installation d'une unité de traitement de l'eau avec un dispositif ultra-violet au col des Guérins dans le courant de l'année 2018, délimitation des périmètres de protection des sources d'au-delà du pont (début des études en 2018).

Nous souhaitons également disposer d'un programme pluriannuel d'entretien et de rénovation de notre réseau qui planifiera le renouvellement des canalisations vieillissantes et la mise aux normes de la protection incendie.

Pour tous ces travaux des aides financières ont été sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau et du Département. Nous espérons des réponses favorables...

Matthieu Allain-Launay



Transports



Enquête Déplacements Ville Moyenne du Scot Gapençais.

Une enquête va être lancée par le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Aire Gapençaise afin d'analyser les déplacements sur l'ensemble du territoire.

Cette enquête constitue une étape importante pour la connaissance de la mobilité quotidienne de près de la moitié des hauts-alpins, de Veynes à Chorges et du Valgaudemar à la Saulce.

Elle se déroulera de janvier à avril 2018.

Les ménages tirés au sort recevront un courrier préalable avant d'être contactés téléphoniquement par un organisme de sondage agréé.

Merci d'y répondre favorablement en consacrant quelques minutes de votre temps.

Ceci contribuera à connaître vos déplacements AUJOURD'HUI pour améliorer les transports collectifs, la circulation et le stationnement des véhicules, vos déplacements à moto, à vélo ou à pied, bref, votre mobilité de DEMAIN et donc, votre bien-être.

Du côté de la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance.

Conformément aux compétences qui lui sont attribuées par la loi, la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance reprend progressivement la gestion de l'ensemble des transports collectifs (scolaires et autres) sur l'ensemble de son territoire.

Vos élus poursuivront, dès le 1^{er} trimestre 2018, leurs réflexions sur les modifications et les améliorations possibles du réseau désormais intercommunal.

Comme la presse s'en est déjà fait l'écho, la gratuité, actuellement en vigueur à Gap, sera étendue à l'ensemble du réseau.

Si votre foyer est tiré au sort dans le cadre de l'enquête organisée par le SCoT vos réponses seront précieuses pour les décisions qui suivront. Merci pour votre collaboration.

Maurice Ricard

Du côté de la Bibliothèque

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte :

- les mardis de 16h15 à 18h15
- les vendredis de 17h15 à 19h15

Pendant les vacances l'ouverture se fait uniquement le vendredi :

- de 17h00 à 18h00 pour la Toussaint, Noël et février ;
- de 18h00 à 19h00 pour Pâques et l'été.

Vous y trouverez des romans, des BD, des magazines et des documentaires pour les adultes et pour les enfants. Nous disposons en ce moment d'une malle de mangas pour enfants. Le prêt est gratuit mais tout ouvrage perdu ou détérioré devra être remplacé.

Vous pouvez emprunter des jeux de société contre une petite contribution, 1 jeu pour chaque enfant, plus un jeu pour la famille coûte un euro.

Vous trouverez également des DVD qui sont en prêt une semaine (caution demandée mais non encaissée 50 euros).

Un espace coloré et ludique attend les tout-petits, un autre sur la mezzanine est dédié aux enfants plus âgés où ils peuvent partager des jeux-vidéos.

Deux nouveaux jeux seront mis à disposition après les vacances de Noël : Super Mario Maker et Super Smash Bros.

Le 12 janvier 2018 de 19h00 à 20h00 Chantal DANDEL une résidente de Sigoyer viendra présenter son premier ouvrage axé sur des dessins mandalas et les photos de ses vagabondages en montagne. La présentation de son livre "ASSALAM" sera accompagnée d'une vidéo.

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année de lecture et de jeux.

L'équipe des bénévoles

Fibre optique

Encore un peu de patience.

Dans le dernier bulletin municipal N°44 de juillet 2017 nous vous avons présenté la technologie de la fibre optique ainsi que le projet du Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut Débit (SMO PACA THD) de raccorder le central téléphonique de Sigoyer avec une telle fibre.

Les travaux sur les ouvrages de génie civil, réalisés par l'entreprise ETEC, sont maintenant terminés.

A l'heure de l'écriture de cet article :

- la date réception des travaux est fixée au 7 décembre,

- la date de tirage de la fibre dans les ouvrages réalisés n'est donc pas connue et à fortiori la date de mise à disposition de cette fibre auprès des opérateurs FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) qui, selon nos informations, l'attendent avec impatience... comme tous les habitants de Sigoyer.

Néanmoins, les travaux avancent, même s'ils ont pris un peu de retard.

Gageons que nous aurons plus d'informations après la distribution de ce bulletin. Ces informations seront publiées sur le site internet de la commune.

Vincent Fernandez

Le site internet de la Mairie de Sigoyer a fait peau neuve.

N'hésitez pas à le consulter !

Fil d'actualités, calendrier des évènements, recherche sur le site par mot-clé, formulaire de contact, fil RSS, météo, plan, etc...

www.mairie.sigoyer.com

30 novembre 2017



Sigoyer

Site officiel de la commune de Sigoyer Hautes-Alpes

Commune Entreprises Associations Activités Pratique Contact



Céüse en été

30
NOV
2017

Fibre optique: encore un peu de patience

Dans le dernier bulletin municipal N°44 de juillet 2017, la technologie de la fibre optique ainsi que le projet du Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut Débit (SMO PACA THD) de raccorder le ...

20
NOV
2017

Marché public

Avis d'appel public à la concurrence : mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un local commercial de proximité et aménagements extérieurs.
Procédure adaptée : documents à ...

16

Oenologie

Une nuit

Soirée Oenologie samedi 25

Recherche sur le site

tapez ici

Contacts

Tél : 04 92 57 83 31
Courriel : mairie.sigoyer@wanadoo.fr
Ouverture au public
lundi : 9h00-12h00 et 13h30-18h30
mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
vendredi : 13h30-18h30
Plan d'accès

Evènements

< 2017 >
Novembre

COMMUNIQUER...

Le permis de conduire et le certificat d'immatriculation sans bouger de chez soi

Pour répondre aux attentes des usagers et offrir un service de qualité dans des délais raccourcis, l'État a simplifié les démarches liées au permis de conduire et au certificat d'immatriculation (carte grise). Le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS - www.ants.gouv.fr) propose dès aujourd'hui de nouvelles télé-procédures :

Certificat d'immatriculation (carte grise) :

- demande de duplicata du certificat d'immatriculation en cas de perte, vol (cette démarche nécessitant un passage préalable par la police ou la gendarmerie) ou détérioration ;
- demande de changement d'adresse ou de titulaire du certificat d'immatriculation ;
- déclaration de cession d'un véhicule ;
- mais aussi : obtention d'un certificat de non-gage pour les particuliers, suivi de la production de la carte grise, habilitation et agrément au système d'immatriculation des véhicules pour les professionnels, déclaration de mini-quad et mini-moto non autorisés sur la voie publique.

Permis de conduire :

- demande du permis de conduire ;
- achat du timbre fiscal ;
- suivi de l'état d'avancement de la demande, l'utilisateur reçoit son permis de conduire directement à son domicile !
- et également : inscription au permis de conduire (primo-accédant et extension de catégorie), consultation des résultats du permis de conduire, consultation du solde de points.



Ces démarches ne nécessitent donc plus de déplacement en préfecture et s'effectueront désormais à partir d'une simple connexion Internet, à l'instar des démarches liées à l'état civil (carte d'identité et passeport).

Pour accompagner les usagers dans leurs démarches au quotidien, des médiateurs numériques sont présents dans chacune des 15 **Maisons de Service au Public (MSAP)***.

**liste disponible sur le site de la mairie en page pratique*

Pacs

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle publiée au *journal officiel*.

Froid et Neige

PREVENTION GRAND FROID (*Instruction interministérielle du 03.11.2017*)

PERIODE HIVERNALE 2017-2018

Plan départemental de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid

UN REGISTRE* NOMINATIF EST OUVERT EN MAIRIE

*Recueil des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées, handicapées, isolées.

Démarche d'inscription volontaire et déclaration facultative

Loi 2004-626 du 30 juin 2004

Rappel Déneigement ...

Le déneigement des routes départementales (D19 et RD219 sur la commune) est de la responsabilité du Conseil Départemental qui définit ses propres priorités.

L'obligation d'entretien incombant à la Commune s'exerce sur l'ensemble des voies communales ouvertes à la circulation publique, partie intégrante du domaine public ou du domaine privé, y compris les chemins ruraux non classés en voies communales. En revanche, aucune obligation légale ne contraint le maire à intervenir sur les chemins privés.

Nos déneigeurs ne peuvent pas être partout à la fois. Ils travaillent en priorité sur les voies principales et qui desservent le plus grand nombre d'habitations.

Sur une voie, en l'absence d'aire de manœuvre de retournement pour le chasse-neige de la commune, le maire peut, compte tenu des caractéristiques du chemin et quel que soit son statut juridique, décider de ne pas en faire assurer le déneigement.

De même le stationnement en bordure de voie rurale ou communale pouvant gêner le passage d'engins, est interdit ; la responsabilité de la commune ne pouvant être engagée en cas d'accrochage par les engins de déneigement, de véhicules stationnés sur l'emprise des voies publiques.

En cas de chute de neige ou de gelée, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs ou les banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant au maximum.

Merci de veiller à ces instructions lors des prochaines chutes de neige



Déchets

Des points d'apport pour les ordures ménagères sont répartis au mieux, sur l'ensemble du territoire de la commune.

Des colonnes de tri sont à votre disposition sur trois sites : route des Guérins, sortie Ouest du village vers Lardier et au Villard.

Tant pour les ordures ménagères que pour les opérations de tri, **le site du Villard est surutilisé** ; afin d'éviter toutes sortes de débordements, **nous vous invitons à privilégier les autres points d'apport qui sont tout aussi accessibles.**



Quartier du Villard le 20 décembre 2017
Combien de containers faudrait-il rajouter encore ?

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

L'A.S.P.S. (Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer)

Son bilan pour 2017, ses projets pour 2018.

La neige du 1^{er} décembre est venue nous rappeler que l'hiver est là, que Noël est proche et qu'il est temps de faire le bilan des activités de l'année écoulée.

Nos réunions du mardi, en plus de la convivialité, nous permettent de mettre au point nos projets, de décider des activités auxquelles nous allons prendre part et bien sûr, de rechercher les documents nécessaires.



Avec les "4 sans cou", nous avons présenté, à l'occasion du Printemps en culture, une exposition intitulée "De la vigne au vin". Cela a été l'occasion de réunir les objets nécessaires à la culture de la vigne et à la transformation du raisin en vin - bennes, outillage, laissez-passer et cadastre de 1810 -.

Quand les objets sont intransportables, des photographies viennent illustrer notre travail...

Merci à tous ceux qui nous ont prêté ces outillages, qui nous ont permis de visiter leur cave, qui nous ont raconté la petite histoire qui va avec l'outil ou bien l'histoire croustillante...

Cela a été l'occasion d'aller voir des forests, certains sont encore en bon état, en périphérie

d'une vigne qui se meurt en tendant vers le ciel quelques sarments secs.



Avec l'association "Les 2 Ceûze" nous avons présenté deux expositions :

La première était installée à proximité de la grotte des Maquisards. Elle retraçait ces journées terribles avec la mort de M. BORDIGA et la capture des Maquisards. Les visiteurs rentraient dans la grotte, et là, on leur racontait le déroulement de cette vie précaire sous cette pierre avant que les maquisards ne soient déportés. M. Louis LAFONTAINE, revenu à Sigoyer, nous a laissé une description précise de ces heures troubles.

Juste au bord du chemin d'exploitation, une petite exposition retraçait le reboisement de Ceûze avec des photographies qui montraient l'évolution des plantations et leur utilité.

Le 10 août, la route des Guérins était fermée à la circulation des engins à moteur afin que les cyclistes puissent monter en toute tranquillité. Au départ, nous avons installé une exposition sur la vie à Sigoyer. Quelques cyclistes, avant de monter, prenaient le temps de venir s'informer comme bon nombre de Sigoyards.

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Pendant l'automne, l'O.N.F. nous ayant autorisé à circuler avec des véhicules sur les deux rocade de Ceüze, nous avons pu parcourir ces chemins. Des personnes présentes ne pouvant plus venir à pied ont profité de l'occasion et elles nous ont raconté ce qu'il y avait dans leurs souvenirs : végétation beaucoup moins abondante, routes larges.

Nous avons terminé la promenade à la grotte des Maquisards.

Il faut ajouter l'histoire de Sigoyer racontée aux personnes qui suivent le sentier "Tour de Ceüzette", et qui demandent toujours des explications sur le Serre Marceau et le celto-ligure, sur Céas et son abandon, sur la grotte des Maquisards en liaison avec le parachutage des armes à Céas, sur Vière et sa tour reconstruite, sur la construction de l' "*Eglise Neuve*", sur la maison d'école-mairie, sur la construction du clocher et l'histoire de la cloche...

Parfois, la halte dans la promenade dure... longtemps...

Voilà pour les activités de l'année 2017. Pour 2018, deux grands projets sont mis en route.

Le premier aura pour titre "*l'enseignement à Sigoyer : de Vière à l'Eglise Neuve*". A cette occasion, nous recherchons du petit matériel d'écolier : des cartes, des mesures de capacité ou

de masse, mais surtout des photographies de classes. Il nous manque la période des deux guerres... Merci à tous ceux qui nous prêteront ce matériel. Nous en ferons une copie et rendrons les originaux.

Le deuxième projet est incontournable. C'est le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918. Avec les Anciens Combattants, nous aimerions mettre en place pour le 11 novembre 2018, un ensemble d'expositions et d'activités. Tout cela n'est pas encore bien défini, aussi chacun pourra donner son idée et pourquoi pas participer à cette réalisation.

Enfants et jeunes pourraient prendre part à cette élaboration pour se sentir plus impliqués dans la conservation du souvenir. Nous attendons des bonnes volontés, des idées, des prêts de documents, des histoires racontées...

Pour terminer, l'A.S.P.S. tiendra son assemblée générale dans la salle des deux Ceüze, le samedi 13 janvier 2018 à 15 heures. Le verre de l'amitié clôturera la réunion.

L'A.S.P.S. présente à toutes et à tous, aux anciens comme aux plus jeunes, **une année 2018 avec santé, bonheur, joie et paix.**

Jean MAËRO



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Association les Quatre sans cou

Année 2017/2018, le festival "**Printemps en Cultures**" se transforme un an sur 2 et devient "**Saisons en Cultures**" !

Le même esprit, la même qualité artistique, le même sens de l'accueil, mais **6 événements** étalés au fil des saisons, pour en profiter toute l'année :

Le 8 décembre : improvisations à la carte, avec pour ceux qui le souhaitent, une formule « assiette du théâtre » qui permet de se restaurer avant le spectacle.

Le 27 janvier : "la Fleur cajun", cabaret chansons.

Le 24 février : "Confiance" un spectacle cirque à voir dès 3 ans, en fin d'après-midi.

En avril : un brunch/jazz : une formule qui permet de commencer le dimanche, fin de matinée en douceur et d'avoir du temps pour profiter de l'après-midi.

Le 9 juin : "Faut ks'a swingue", repas et chansons françaises.

Le 1er septembre : une fin d'après-midi festive avec spectacle cirque acrobatique et concert.

Une carte de fidélité vous permettra de profiter de réduction à chaque spectacle.

Et bien sûr nous continuons nos animations traditionnelles : soirée œnologie (elle a eu lieu le 25 novembre, Laurent Thérond, viticulteur en biodynamie du Lubéron, est venu nous présenter ses vins et son travail), Saint Patrick...



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Association Cou Double

Cou Double, c'est une histoire de rendez-vous. Tous les lundis après-midi, avec Nicole KALAZIC, pour des cours de **dessin/peinture** : cette année, nous avons commencé sur le thème de l'eau, comment dessiner l'eau tranquille, la mer, les rochers au crayon, ou bien les grosses vagues au fusain. Cela semble très technique et pourtant Nicole réussit à amener ses élèves à réussir de belles productions.

Tous les mardis soirs, avec Isabelle TRAUTMANN, **gymnastique** renforcement musculaire : bras, jambes, abdos, fessiers, elle n'oublie rien et surtout pas les phases d'échauffement ou d'étirement et de retour au calme.

Une fois par mois, lors des séances de **Ciné Vadrouille**, rendez-vous au **bar du cinoche**, pour discuter du film, retrouver les amis, avant ou après la séance.

Sans oublier la soirée **Ludo-soupe** de Septembre, qui a clôturé une belle journée intergénérationnelle avec les enfants des écoles, le club des aînés, les familles sur le thème du jeu. Journée réalisée grâce aux efforts conjoints de la mairie, de l'école, de la bibliothèque, de l'association Cou Double, de Planète mômes... et surtout de LUDAMBULE.

Club des Aînés de Sigoyer

Pour la première fois depuis sa création, le club du 3ème âge a pris des vacances cet été.

Il a fermé ses portes pendant le mois d'Août ; un peu de repos pour tous les adhérents, cela fait du bien. Mais avant il y eut :

Le 27 Juillet : Nous avons fêté les 70 ans de notre président et le retour au club de Gabriel, notre vice-président après 6 mois d'hospitalisation. Pour l'occasion, nous avons dégusté des tartes au citron meringuées préparées par la boulangerie RAMBAUD et bu la traditionnelle clairette en présence de M. le Maire.

Le 10 Août : Le club a participé à la montée cycliste "cols réservés" du village aux Guérins. Un stand a été tenu.

Le 28 Septembre : Les anciens ont mangé les dernières tartes qui nous ont été offertes par la boulangerie RAMBAUD. Félicitations, et bonne et heureuse retraite à notre boulanger et boulangère.

Le 8 Octobre : Le club a été invité au pot de départ de retraite de Jean-Pascal et Marie-Françoise RAMBAUD. A cette occasion, un petit cadeau leur a été offert de notre part, une petite composition florale.

Le 13 Octobre : 6 personnes du club de Sigoyer ont accompagné le club de la Freissinouse à Ancelle pour le repas de la chèvre, un délicieux et convivial moment passé tous ensemble.



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Le 22 Octobre : Repas anniversaire annuel du club, 48 personnes étaient présentes.

Nous avons fêté les 80 ans de Mme FLAUD Yvette, ancienne secrétaire du club, de Mme BAILLE Jeanine et de Mme STRAUCH Nadine, nouvelle secrétaire depuis cette année. M. RAMBAUD André, ancien président, a soufflé ses 90 bougies également. Nous avons partagé un excellent civet de lièvre préparé par l'hôtel Muret et son équipe.



Une belle préparation florale a été offerte aux dames et un coffret de vins à notre nonagénaire.

Le 10 Décembre : Traditionnel repas de Noël. 47 personnes s'étaient inscrites.

Rendez-vous à midi à l'hôtel Muret pour déguster une noix de veau aux morilles.

Ce repas a été reporté à cause de la météo, une belle chute de neige a empêché le déplacement de nombreux anciens.

Le 14 décembre : Le club offre à tous ses adhérents le goûter de Noël. Buches glacées, gâteaux, papillotes, nougats, clairette et clémentines offertes par les jeunes agriculteurs et la société des agrumes dont Mme STRAUCH, notre secrétaire est membre.

Nous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à tous nos adhérents et le club se donne rendez-vous pour l'assemblée générale qui aura lieu le jeudi 25 janvier à 14h00 à la salle des deux Ceûze.

Nous attendons de nouveaux adhérents afin que le club puisse perdurer. En effet, de nombreux anciens nous ont quittés cette année et les jeunes retraités tardent à nous rejoindre.

Joyeux Noël et Bonne Année à tous !!!!



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Foyer d'Animations de Sigoyer

Le 6 octobre, au cours de l'Assemblée Générale du Foyer d'Animations, un nouveau bureau était élu.

Seul un poste de Secrétaire adjoint est vacant l'appel aux bonnes volontés est toujours d'actualité.

Le bureau décidait ensuite des organisations à venir **Soirée de la Saint-Sylvestre**, malheureusement annulée la Salle des 2 Ceüze n'étant pas disponible.

Un **concours de Belote** est programmé le dimanche 18 février.



Le samedi 14 avril une **soirée à thèmes** sera également organisée.

Le succès remporté à la **fête du village** (participation des enfants aux différentes activités, aide d'une belle équipe pour la préparation etc...), nous invite à poursuivre en 2018 ce moment festif et les belles rencontres autour de cette journée.

Ciné Vadrouille soutenu par le Foyer d'Animations et la Commune de Sigoyer poursuit son activité. Une séance par mois permet aux Sigoyards et Sigoyardes de se retrouver pour de belles soirées

partagées. De plus un bar est ouvert à chaque séance par les bénévoles de Cou Double.

Depuis septembre, c'est en moyenne 25 personnes qui se retrouvent chaque mois et nous encouragent à poursuivre cette activité.

Nous souhaiterions évidemment beaucoup plus de spectateurs à chaque séance, mais les choses sont ainsi, la concurrence de la télévision est rude mais il serait bon pour le **"vivre ensemble à Sigoyer"** que nos séances soient un peu plus remplies.

La mise en œuvre de ces soirées est importante pour les bénévoles et c'est une rencontre périodique et régulière tous les mois. Cette charge revient très vite...!



Pour la rentrée de la tournée en septembre était proposé **"les Hommes du Feu"**. En octobre un joli film d'Agnès Varda et de J.R. **"Villages Visages"**.

En novembre **"Petit Paysan"** puis en décembre **"Otez-moi d'un doute"** deux séances, deux succès pour notre grande satisfaction.

En janvier nous proposons un film de Dupontel **"Au revoir là-Haut"** à voir absolument !

Merci à notre public fidèle et bienvenue à toutes les animations proposées par le Foyer pour 2018. Et pour que les traditions perdurent :

**Bonnes et Joyeuses Fêtes de Noël.
Vive la Nouvelle Année.**

VIE ÉCONOMIQUE...

Entreprises de Sigoyer

Les lecteurs sont invités à consulter le site internet de la mairie pour obtenir une liste actualisée des entreprises exerçant sur la commune.

La municipalité de Sigoyer a mis en place dès 2010 une rubrique "Vie économique" dans le bulletin municipal pour permettre aux entreprises de Sigoyer de faire connaître leur activité. Les modalités de publication dans cette rubrique étaient décrites dans le bulletin N° 31 de décembre 2010.

A partir de 2015, et à la demande des entreprises elles-mêmes, une liste a été établie et publiée. Les modalités de constitution et de publication de cette liste ont été définies suite à une rencontre entre les entreprises de la commune et des représentants de la municipalité. Elles sont décrites dans le bulletin N° 39 de janvier 2015.

Il est rappelé que les bulletins municipaux sont distribués dans chaque foyer, disponibles en mairie et téléchargeables sur le site internet de la commune.

Pour mémoire, voici un résumé, actualisé, de ces modalités.

Publication dans la rubrique "Vie économique" : Chaque demandeur dispose d'une demi-page (format A5) pour sa présentation. Il peut y avoir jusqu'à 6 demi-pages de présentation par bulletin selon le flux de demandes.

La présentation est libre sous réserve que le format A5 soit respecté.

Néanmoins, dans un souci de clarté du message, nous invitons les entreprises à appliquer les recommandations suivantes :

- Sobriété du message.
- Pas de données tarifaires.
- Aérer le texte.

- Ne pas oublier les moyens de contact : téléphone, adresse mail, site internet.

- Taille des polices de caractère suffisamment importante pour être lisible par tous.

- Eviter les polices de caractères « exotiques » (pas de garantie de pouvoir les reproduire).

- La couleur est acceptée.

- Les présentations devront être fournies au format souhaité (A5) sous la forme d'un fichier .doc (Microsoft Word) ou .odt (Open Office).

- Le comité de rédaction se réserve le droit de retourner un document qui présenterait trop de difficultés de mise en page.

Une entreprise qui s'est déjà présentée dans un bulletin pourra bénéficier ultérieurement d'autres présentations à condition qu'elles soient justifiées par une évolution significative de son activité qui mérite d'être portée à la connaissance de nos concitoyens.

Les demandes devront être formulées auprès de la mairie par mail à :

mairie.sigoyer@wanadoo.fr avec la présentation en pièce jointe et seront classées dans une liste d'attente en fonction de leur ordre d'arrivée chronologique. Elles seront publiées dans le bulletin suivant.

Publication de la liste des entreprises sur le site internet.

Cette publication a pour objectif, en priorité, de faire connaître auprès des habitants de la commune, permanents et de passage, l'activité des entreprises, commerçants, artisans, auto-entrepreneurs, professions libérales exerçant leur activité sur la commune de Sigoyer. Bien sûr, elle ne peut être que complémentaire aux actions de communication que chaque entreprise mène pour mettre en valeur son activité auprès de sa clientèle potentielle.

VIE ECONOMIQUE...

Figurent dans cette liste les activités des participants à la réunion "entreprises" du 16 octobre 2014, celles qui se sont fait connaître depuis ou qui se sont déjà présentées dans un des bulletins municipaux à la rubrique "Vie économique".

Cette liste a vocation à s'enrichir sur la base du volontariat. Si vous souhaitez que votre activité professionnelle y figure, communiquez à la mairie par mail, mairie.sigoyer@wanadoo.fr les informations suivantes :

- Une description succincte du domaine d'activité pour permettre un classement pertinent par domaine.

- Raison sociale.
- Prénom.
- Nom.
- Courriel.
- Numéro(s) de téléphone(s).
- Site internet ou blog ou page Facebook.

La liste est publiée sur le site internet de la commune pour une disponibilité et mise à jour en temps réel et une consultation possible hors des limites de la commune.

Pour toutes les modifications de votre situation professionnelle (déménagement, etc...) merci de nous le signaler.

Vincent Fernandez

Erratum sur Bulletin N° 44

Rectificatif du numéro de téléphone

Marie MASSIMELLI – Ostéopathe – Tél. : **06 87 29 57 86**



LE COIN DE L'ÉCOLE...

La fête de la science

Nous sommes allés à Tallard, le vendredi 6 octobre pour la fête de la science. Nous avons participé à six ateliers. Le premier c'était le dessin du paysage. Nous avons dessiné au crayon gris les montagnes de Céuze et de Céuzette avec le col des Guérins. Puis nous avons ajouté un avion avec un hélicoptère dans le ciel.

Léna, Louison, Lorenzo



La soufflerie en carton

Nous avons pris deux cartons à plier. Dans un troisième carton nous avons fait une marque carrée que nous avons découpée. Ensuite nous avons scotché dessus un papier transparent pour faire la vitre de la soufflerie. Puis nous avons assemblé les trois cartons.

Enfin tous ensemble, nous avons testé notre soufflerie en mettant d'un côté un aspirateur et de l'autre de la fumée. Et nous avons regardé la fumée passer dans la soufflerie.

Esteban, Abel

Fille et garçon

On a commencé par séparer la classe en deux : un groupe math et un groupe dessin.

La dame de l'atelier nous a dit que pour le groupe de dessin les filles allaient bien réussir et que pour le groupe de math se seraient les garçons. Nous avons regardé un dessin avec des formes géométriques pendant 2 minutes puis il a fallu le reproduire. Ensuite nous avons compté des points si nous n'avions pas oublié des figures. En fait les deux groupes avaient le même modèle à reproduire. Et les filles et les garçons ont réussi aussi bien en dessin qu'en math.

Aymerik

La voix du dragon

Nous avons fait du bruit avec plusieurs tuyaux. Il fallait les faire tourner très vite au-dessus de sa tête. Il y avait aussi une boîte avec deux trous de chaque côté. Nous avons mis le bout de l'aspirateur dans un des trous et dans l'autre nous avons glissé un tuyau. Nous avons entendu de la musique. Sur l'écran d'un ordinateur on voyait des pics qui enregistraient le son de la boîte. Plus le son était aigu, plus les pics étaient pointus.

Mathurin, Ophélie

L'air et la soufflerie

La soufflerie miniature est faite d'une vitre transparente où l'on peut voir dedans. D'un côté on envoie de l'air et de l'autre côté l'air sort. Dans cette petite soufflerie nous avons placé un cylindre puis nous avons envoyé de la fumée dedans. Et nous avons regardé comment se déplaçait l'air lorsqu'il rencontrait un obstacle. Nous avons refait la même expérience avec une boule puis avec deux ailes d'avion. L'air faisait des vagues ou des tourbillons derrière le cylindre et la boule alors qu'il passait de manière régulière de chaque côté des ailes d'avion.

Maïlys, Kélian

LE COIN DE L'ÉCOLE...

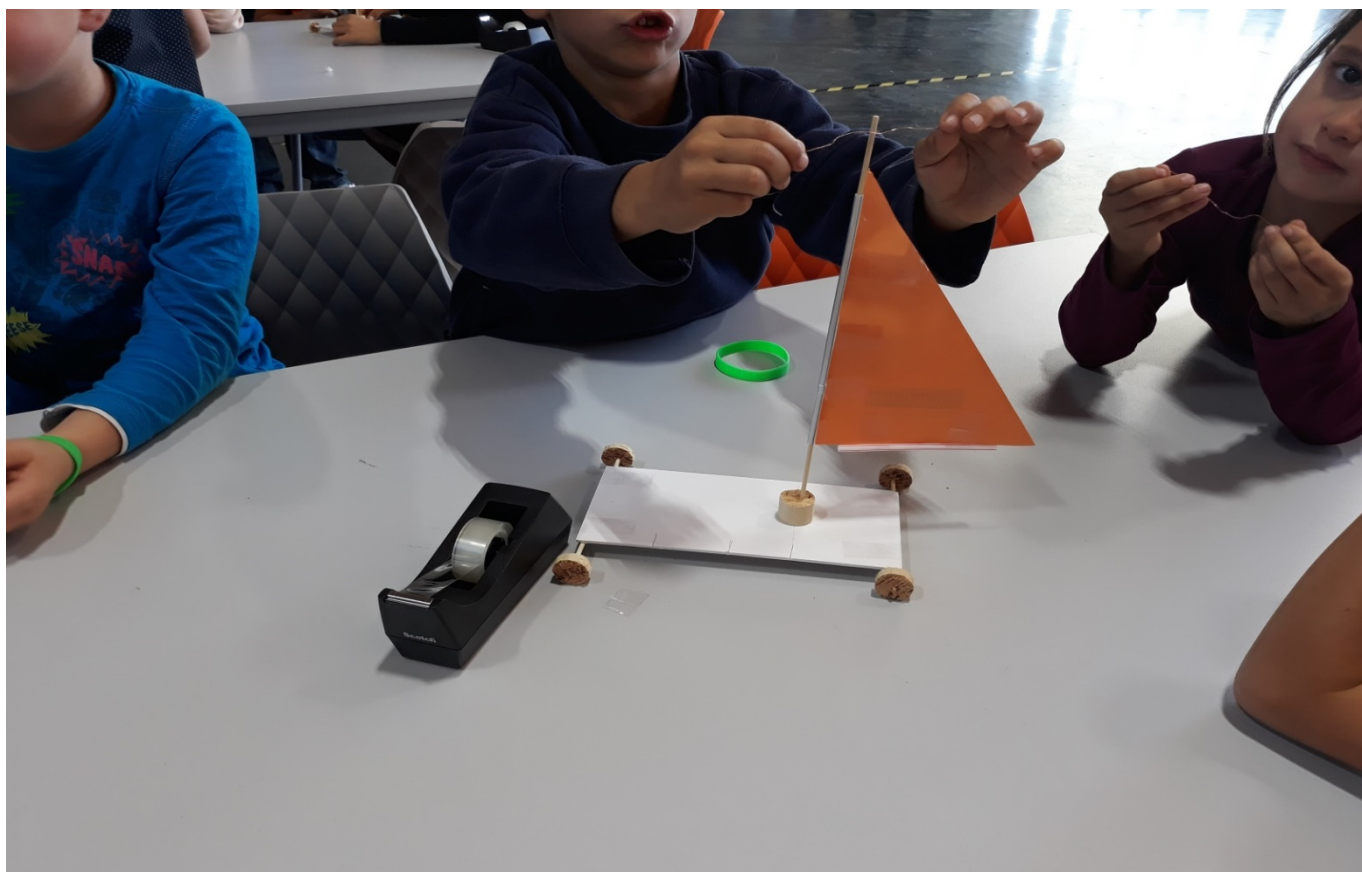
Fabrication de chars à voile

Nous avons pris deux bâtons, quatre bouchons, quatre pailles et une planche.

Nous avons glissé les bâtons dans deux pailles puis nous avons mis un bouchon à chaque extrémité. Après nous avons fixé le tout avec du ruban adhésif

sous la planche pour faire les roues. Ensuite nous avons pris deux autres pailles que nous avons fixées sur une voile en papier. Puis nous avons glissé un bâton dans la grande paille. Et nous avons utilisé du fil de fer pour tenir la voile. Nous avons testé nos chars en soufflant sur la voile. Puis nous avons fait des courses avec les cinq chars que nous avons construits.

Clara, Mathis



LE COIN DE L'ÉCOLE...

L'Anim'Cross par la classe de cycle 2

Mardi 17 octobre nous avons organisé l'Anim'Cross au stade de Sigoyer. Nous avons choisi les 15 ateliers, proposés aux écoles de Pellautier, Neffes, Lardier et la Freissinouse.



Nous avons prévu : le saut en croix, le saut en longueur, la course de haies, la course de slalom, la course de vitesse par deux, le passage des haies, le lancer de ballon à genoux, le lancer de balles dans une cible, le lancer de vortex, l'échelle de vitesse, le passage dans les cerceaux, le jeu "le guide et l'aveugle".

On a fait 14 équipes de 7 élèves des différentes écoles. Il fallait faire 15 ateliers pour gagner des

bouchons. On gagnait 1 bouchon si on n'arrivait pas bien à faire l'atelier et 2 bouchons s'il était réussi. Nous avons fait deux manches.

Pour la première manche les membres de l'équipe pouvaient faire n'importe quels ateliers pour ramener des bouchons.

Pour la deuxième manche, il fallait réaliser l'atelier en équipe. On gagnait un troisième bouchon si on avait l'esprit d'équipe et que l'on s'encourageait. A la fin de chaque manche nous avons compté les bouchons gagnés.



Après l'anim'cross, nous avons pique-niqué au stade. A la fin du pique-nique, nous avons mis nos déchets dans un sac poubelle. Une dame a pesé les sacs de toutes les classes.

L'école de Lardier avait le moins de déchet (60 grammes) et après c'était nous (110 grammes).



VOUS AVEZ LA PAROLE...

Bonjour, plus de trois décennies se sont écoulées depuis mon emménagement à Sigoyer, et cette année 2017 a été pour moi l'occasion d'auto-éditer un livre intitulé "Assalam, Hymne à la Paix intérieure".

Ce livre est mon premier ouvrage. Il est né d'un élan donné par mes amis et mon entourage qui souhaitaient s'imprégner pleinement de mes dessins-mandalas. Leurs sollicitations et les événements m'ont propulsée dans la publication de ce recueil dans lequel se côtoient divers éléments :

- un texte autobiographique, afin de partager avec le lecteur un brin de mon existence et de mes expériences vécues avec feu mon compagnon Jean-Marc Meunier,
- des photos de nos vagabondages en montagne, ces lieux fabuleux où la magie de nos intériorités se révèle,
- 190 dessins et mandalas inspirés par mes vivances,

- une dimension transcendante,
- une dimension scientifique avec la retranscription des propos d'un ami, le Professeur Aziz El Amrani-Joutey.

Avec ces différents sujets abordés il n'est pas aisé de classer ce livre dans une catégorie spécifique, mais cela permet à chacun, à chacune, d'y trouver matière à voyager à travers écrits et illustrations.

Je serai à la bibliothèque de Sigoyer et vous invite pour une présentation de mon livre :

le vendredi 12 janvier de 19h00 à 20h00.

(Entrée libre et gratuite)

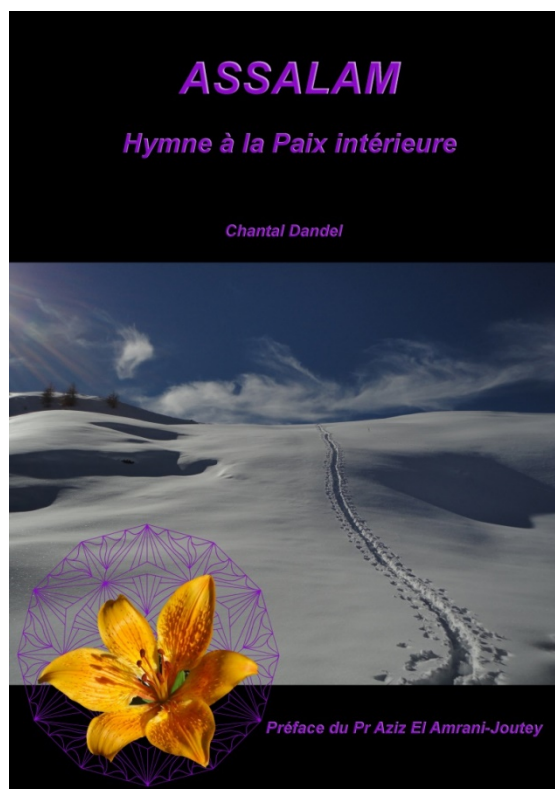
A cette occasion sera projeté un diaporama concocté à partir des illustrations du livre... éclats de formes et pépites de couleurs...

Au plaisir de vous accueillir et vous rencontrer lors de cette animation...

Chantal DANDEL

06 35 94 03 03

<http://la-paix-interieure.fr>



ÉTAT- CIVIL 2017 (2ème semestre)

NAISSANCE

- CLÉMENT Baptiste, le 11 novembre 2017, les Auriols
- GILLOT AZNAR Thibaud, le 30 novembre 2017, Gachou

MARIAGE

- GIRAUD Angélique et GRÉGOIRE Thierry, le 12 août 2017, Au-delà le pont

DÉCÈS

- CAUPEIL Andrée née BOUTHIER, le 18 août 2017, Casot
- HERMANT Daniel, le 21 octobre 2017, les Coqs sud
- REYNUD Carmen née EBRARD, le 02 décembre 2017, Au-delà le pont

Suivants actes et avis enregistrés en mairie entre le 06 juillet 2017 et le 22 décembre 2017.



PAGE PRATIQUE...

Mairie :

Secrétariat : 04 92 57 83 31
Télécopie : 04 92 57 96 09
mairie.sigoyer@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie.sigoyer.com

Ouverture au public :

Changement à compter du 1^{er} janvier 2018

Lundi : 9h00 – 12h00 et 13h30 à 18h00
Mardi et jeudi : 9h00 – 12h00
vendredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 à 17h00

Municipalité :

Maire : Maurice RICARD - 04 92 57 92 14
Adjoint :
Denis DUGELAY : 04 92 57 98 90
André GARCIN : 04 92 57 83 13
Monique PARA-AUBERT : 04 92 57 95 05
Matthieu ALLAIN-LAUNAY : 04 92 57 87 03

Bâtiments communaux :

- Salles communales : s'adresser à la mairie
- Ecole : 04 92 57 91 12

Ouverture de la bibliothèque :

- Période scolaire mardi 16h15-18h15, vendredi 17h15-19h15
- Vacances scolaires Toussaint, Noël et février : vendredi 17h00-18h00
- Vacances scolaires Pâques et été : vendredi 18h00-19h00

La Poste :

Guichet Sigoyer 04 92 57 83 00
Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h50 à 12h15

Rédacteur en chef : Maurice RICARD

Equipe de rédaction : Maurice RICARD, Michèle BOLGER, Bernard DUCOURANT, Vincent FERNANDEZ, Denis DUGELAY et Bernard BOUCHÉ

Crédit Photo : B. DUCOURANT- F. DUBOIS

Mise-en-page : B. BOUCHÉ

Impression : A l'Atelier – 33 bd de la Libération
05000 GAP

Déchetterie : 04 92 54 27 29

Horaires d'ouverture :

- lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
- mardi et jeudi : 14h00-18h00

Fermeture à 17h00 du 15 novembre au 15 mars

Office du Tourisme : 04 92 54 04 29

www.tourisme-tallard-barci.com

Département :

Conseillers départementaux :

Patricia VINCENT et Rémy ODDOU
Hôtel du département – Place St Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP cedex
Patricia VINCENT : 06 31 87 05 62 / 04 92 40 39 35
patricia.vincent@hautes-alpes.fr
Rémy ODDOU : 06 31 87 05 62 / 04 92 40 39 35
remy.oddou@hautes-alpes.fr

Service sociaux : 04 86 15 33 33

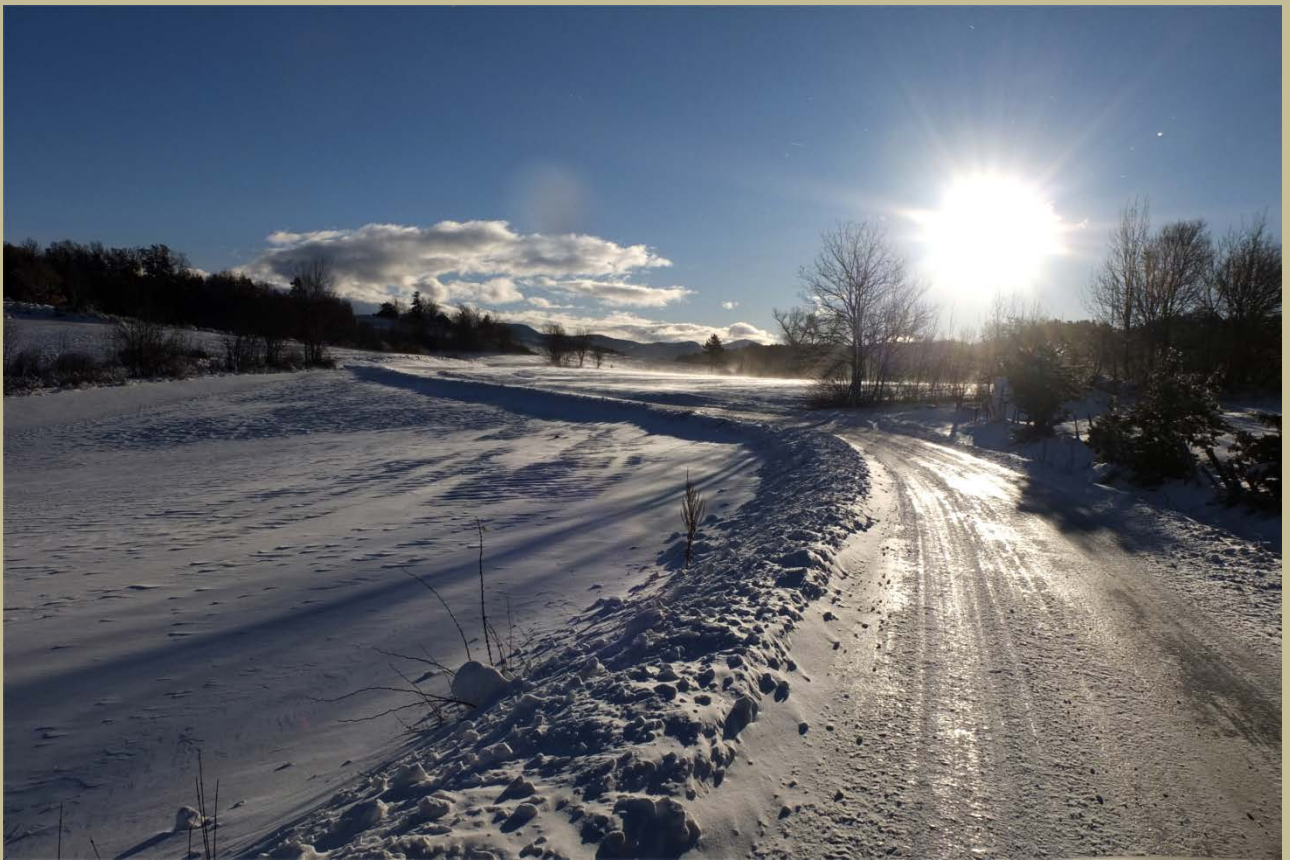
Maison des Solidarités
117, route de Veynes – 05000 GAP

Numéros d'urgence :



Les bulletins municipaux sont disponibles en téléchargement sur www.mairie.sigoyer.com





Bonne année 2018